

Envoi : 22/12/2017

Réception par le Préfet : 22/12/2017

Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégalion
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2017-7-2-1

Séance du jeudi 21 décembre 2017

**POLITIQUE DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES
DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du territoire et du tourisme émis lors de sa réunion du 3 novembre 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 7 514 309 € et générera des recettes à hauteur de 450 000 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique de l'attractivité des territoires, selon les modalités énoncées en annexe 1 de la présente délibération :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 371 100 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 871 699 €,
 - en recettes :
 - en investissement : une autorisation de programme de 20 000 € et une recettes de 200 000 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique du développement touristique, selon les modalités énoncées en annexe 2 de la présente délibération.
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 144 108 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 262 402 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : une recette de 250 000 €,

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2018 pour la politique de l'urbanisme et de l'aménagement, selon les modalités énoncées en annexe 3 de la présente délibération.
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 542 000 €,
 - en investissement : une autorisation de programme de 298 000 € et un crédit de paiement de 323 000 €.